

**Comité exécutif du
Programme du Haut Commissaire**

Distr. : restreinte
2 mars 2021
Français
Original : anglais et français

**Comité permanent
80^e réunion**

Actualisation des opérations du HCR en Afrique australe

A. Analyse de la situation

Fin 2020, la région de l'Afrique australe abritait près de 8,7 millions de personnes relevant de la compétence du HCR, dont quelque 6,3 millions de déplacés internes et plus d'un million de réfugiés et de demandeurs d'asile, et 1,2 million de rapatriés. Plus de 76 % des personnes relevant de la compétence du HCR en Afrique australe ont été déplacées par les situations humanitaires complexes et qui se chevauchent en République démocratique du Congo. Plus de 900 000 Congolais sont actuellement accueillis dans 20 pays africains.

Avant le déclenchement de la pandémie de COVID-19, la diminution des rations alimentaires rendue nécessaire par les financements insuffisants du Programme alimentaire mondial (PAM) affectait déjà gravement les personnes relevant de la compétence du HCR, en particulier en Angola, au Malawi, au Mozambique, en République démocratique du Congo et en Zambie. En 2021, les pénuries alimentaires devraient rester problématiques dans la région.

À cause d'une augmentation de la violence dans l'est de la République démocratique du Congo, le nombre de déplacés internes a atteint 5,2 millions de personnes en 2021. Le HCR avait déclaré une situation d'urgence de niveau 3 pour les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri en 2020, ce qui a permis à l'opération de renforcer l'appui d'urgence. En 2021, le HCR continuera à coordonner la réponse régionale interorganisations en faveur des réfugiés pour cette situation. Avec quelque 70 partenaires, le HCR s'emploie à renforcer la protection et les solutions pour les réfugiés et les demandeurs d'asile congolais, à promouvoir les moyens d'existence, à encourager la coexistence pacifique et, conformément au Pacte mondial sur les réfugiés, à soutenir les besoins des populations d'accueil.

La situation tendue en République centrafricaine s'est aggravée avant et après les élections présidentielles et législatives de décembre 2020. Mi-février 2021, les violences avaient contraint quelque 108 000 personnes à fuir leur maison et à chercher asile dans plusieurs pays, dont la République démocratique du Congo (92 000 d'après les statistiques gouvernementales) et la République du Congo (4300). En conséquence, une situation d'urgence de niveau 2 a été déclarée pour la République démocratique du Congo et une situation d'urgence de niveau 1 pour le Congo, afin de soutenir les activités de préparation et de réponse. Le HCR et ses partenaires ont accordé la priorité à l'enregistrement, afin que la protection et l'assistance puissent être véritablement dispensées en fonction des besoins.

La détérioration des conditions de sécurité dans la province de Cabo Delgado, dans le nord-est du Mozambique, a nécessité une réponse humanitaire interorganisations prolongée. La violence s'est fortement intensifiée au cours de l'année, avec la présence de groupes armés non étatiques prenant directement les civils pour cible. Jusqu'ici, plus de 2000 civils ont été tués, tandis que les maisons ont été pillées et brûlées et les moyens d'existence détruits. Environ 530 000 personnes ont été déplacées dans les provinces de Cabo Delgado, Nampula et Niassa. Il a été fait état de violations généralisées des droits de l'homme et du droit humanitaire international, créant une crise de protection qui risque de gagner toute la région. L'accès à certaines régions est resté limité à cause de la violence et de l'insécurité, et il existe un risque important d'exploitation et d'abus sexuels. Le HCR dirige le groupe sectoriel de la protection et joue un rôle opérationnel important dans les groupes sectoriels de la gestion et coordination des camps, et des abris. L'Organisation a intensifié ses opérations dans les provinces du nord ces derniers mois et travaille étroitement avec ses partenaires et le gouvernement afin d'intensifier les services de protection et de promouvoir l'accès aux populations touchées. Les

domaines considérés comme prioritaires sont notamment le suivi de la protection, les programmes de protection basés sur la communauté et le renforcement des capacités, en vue d'identifier les personnes ayant des besoins spécifiques et de fournir des solutions appropriées. Le HCR accorde aussi la priorité à la prévention de la violence sexiste et aux activités de réponse, ainsi qu'à la protection de l'enfant. En 2021, l'Organisation fournira une aide pour les abris aux personnes déplacées et distribuera des articles de secours essentiels à 32 000 ménages.

Mi-février, l'Afrique australe comptait plus de 1,8 million de cas confirmés de COVID-19. Les programmes du HCR ont été adaptés afin de respecter la distanciation physique et d'autres mesures d'atténuation ont été mises en place. Par exemple, des protocoles sanitaires ont été instaurés aux points d'enregistrement et de distribution de vivres, et des lignes téléphoniques d'urgence ainsi que des structures de protection communautaires ont été utilisées pour signaler les problèmes de protection et les besoins d'assistance. Si le nombre de cas de COVID-19 diminue dans la région, le risque d'une résurgence du virus persistera en 2021. Le HCR continuera à mettre l'accent sur la diffusion d'informations relatives aux risques encourus et aux mesures de prévention. Le renforcement des systèmes de santé et l'amélioration des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène resteront aussi des priorités en 2021. Le HCR continuera à équiper les centres de soins, à former le personnel de santé et à soutenir les centres d'isolement et de quarantaine pour les patients atteints de la COVID-19, en particulier dans les camps et les zones d'installation de réfugiés. En outre, l'Organisation plaidera pour l'accès au territoire et le respect des obligations en matière d'asile, lesquels ne sont pas incompatibles avec les mesures liées à la COVID-19.

B. Mise en œuvre des priorités stratégiques globales

Un environnement de protection favorable

Le HCR continue à plaider pour l'adhésion aux instruments régionaux et internationaux relatifs aux réfugiés, aux déplacés internes et aux apatrides, ainsi que pour leur ratification. Au Congo, l'adoption d'une loi nationale sur l'asile est en cours d'examen, tandis que les Seychelles ont demandé un appui technique pour élaborer un cadre juridique national sur l'asile, qui pourrait servir de modèle pour d'autres États insulaires de l'océan Indien. Maurice et le HCR se sont entendus sur les procédures opérationnelles permanentes permettant de prévenir le refoulement, de faciliter la détermination du statut de réfugié et de trouver des solutions, tandis que les Comores ont exprimé leur intention de ratifier la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et la Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects spécifiques aux problèmes des réfugiés en Afrique. Le HCR soutiendra aussi la ratification de la Convention de l'Union africaine de 2009 sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala) et son incorporation dans les lois et politiques nationales.

Des mesures positives ont été prises pour lutter contre l'apatridie dans la région, bien que les progrès aient été ralentis par la pandémie de COVID-19. Le Congo, la République démocratique du Congo, la Namibie et la Zambie ont pris des mesures décisives en vue de l'adhésion aux conventions sur l'apatridie, mesures que soutiendra le HCR en 2021. En outre, le HCR fournira un appui technique au Congo et à l'Eswatini à la suite de l'adoption par ces pays d'un plan d'action national visant à mettre fin à l'apatridie. Les domaines d'action prioritaires comporteront la réforme des lois sur la nationalité et le renforcement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil. Actuellement, l'Angola, Madagascar, la Namibie, la République démocratique du Congo et la Zambie attendent que leur plan national soit officiellement approuvé par leur gouvernement respectif. Des opérations de collecte de données sur le risque d'apatridie, ainsi que les profils et la taille des populations concernées dans un certain nombre de pays¹ ont été lancées et continueront à être soutenues par le HCR en 2021. Une assistance juridique a été prodiguée aux personnes relevant de la compétence du HCR en Afrique du Sud, à Madagascar et au Mozambique afin de leur permettre d'obtenir des documents ou de confirmer leur nationalité. L'Organisation continuera à soutenir cette

¹ Ces pays sont notamment l'Angola, l'Eswatini, Madagascar, la Namibie, la République du Congo, la République démocratique du Congo, la Zambie et le Zimbabwe.

initiative en 2021. Le HCR redoublera d'efforts pour recueillir des informations fiables dans ces pays pour servir de base à l'élaboration de politiques, ainsi que pour renforcer et promouvoir les cadres juridiques et administratifs relatifs à la nationalité et à l'apatridie.

En 2021, conformément à sa politique sur l'engagement dans les situations de déplacement interne, le HCR s'attachera principalement à : 1) consolider sa position de chef de file en matière de protection et renforcer sa capacité à diriger les groupes sectoriels des abris et de la coordination et gestion des camps ; 2) renforcer les réponses rapides aux situations d'urgence et garantir le caractère central de la protection dans toutes les interventions en faveur de déplacés internes ; 3) renforcer le plaidoyer en s'appuyant sur les systèmes de suivi de la protection du HCR ; 4) consolider les approches de la protection fondées sur la communauté ; 5) assurer une assistance ciblée aux personnes exposées à un risque élevé ; 6) promouvoir la coexistence pacifique au sein des communautés touchées ; 7) renforcer la mobilisation communautaire ; et 8) mettre en œuvre des stratégies de solutions pour les déplacés internes sur les sites et dans les communautés d'accueil. La réponse du HCR est ancrée dans ses responsabilités découlant du système de groupes sectoriels du Comité permanent interorganisations.

Processus de protection équitable et octroi de documents

Les services de migration nationaux de la région sont submergés et doivent être renforcés pour pouvoir gérer les mouvements mixtes de réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants venant de plus de 90 pays. Cette situation a laissé des milliers de personnes dans un flou juridique, les systèmes de détermination du statut de réfugié comptant un nombre important de dossiers en retard, qu'il faut parfois des mois, voire des années pour traiter. Pour remédier à ce problème, le HCR œuvrera à améliorer la qualité et l'intégrité des processus d'enregistrement et de détermination du statut de réfugié par l'apport d'un appui technique et financier. Le HCR et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont établi un plan d'action conjoint de cinq ans (2020-2024) pour renforcer l'appui fourni aux États membres de la SADC. Ce plan d'action, qui vise à assurer une harmonisation régionale de la gestion de la réponse aux mouvements mixtes, a été entériné par le Sous-Comité de la sécurité publique de la SADC en juin 2020. En outre, conformément à sa stratégie de prise en charge des mouvements mixtes en Afrique, le HCR met en œuvre un projet de quatre ans en commun avec l'Organisation internationale du travail, l'Organisation internationale pour la migration et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour aider les pays de la SADC à renforcer les mécanismes institutionnels de gestion de la migration.

Sécurité contre la violence et l'exploitation

Le HCR insistera sur l'obligation de rendre des comptes aux populations touchées et renforcera la capacité de protection des réfugiés et autres personnes relevant de sa compétence. La prévention, l'atténuation des risques et les réponses à la violence sexiste resteront aussi des priorités. Une attention particulière sera accordée aux besoins des femmes et des enfants.

Le HCR soutient aussi les efforts visant à apporter des solutions locales par des projets à impact rapide et des partenariats avec des acteurs de la stabilisation et du développement. L'Organisation participe notamment, avec le Programme de développement des Nations Unies, à des projets pluriannuels et pluriorganisations visant à améliorer l'accès à la justice pour les survivants de la violence sexiste.

Besoins et services élémentaires

Le HCR fournira une protection et une assistance multisectorielle aux personnes relevant de sa compétence et aux communautés d'accueil, à la fois dans le contexte des situations d'urgence et dans les situations prolongées. La réponse sera ancrée dans les systèmes et les services nationaux, ainsi que dans les plans de développement, et sera guidée par la stratégie et le cadre de protection pluriannuels régionaux. Les espèces font partie intégrante des stratégies de protection et de solutions du HCR, avec d'autres services et formes d'assistance. En Afrique australe, les opérations du HCR s'emploient à passer d'une assistance en nature à une assistance en espèces lorsque cela est possible, et à utiliser les espèces comme vecteur d'inclusion financière des réfugiés. Les opérations du HCR en Afrique du Sud, au Congo, au

Malawi, au Mozambique, en République démocratique du Congo et en Zambie mettent déjà en œuvre des interventions en espèces dans le cadre de leurs programmes réguliers. Une augmentation des interventions en espèces est envisagée en Angola, en Namibie et au Zimbabwe.

Autonomisation et autosuffisance de la communauté

En 2021, le HCR s'efforcera de faire progresser encore la mise en œuvre opérationnelle du Pacte mondial sur les réfugiés en renforçant ses partenariats avec les communautés économiques régionales, en particulier la SADC. Le mémorandum d'accord conclu entre le HCR et la SADC a été révisé de manière à promouvoir les principes du Pacte mondial sur les réfugiés et à concrétiser les engagements pris lors du Forum mondial sur les réfugiés dans la région. La coopération portera notamment sur la mise au point d'un mécanisme régional régissant la liberté de circulation, la régularisation du séjour et l'accès aux droits du travail pour les réfugiés dans les pays de transit et de destination, ainsi que les voies d'admission alternatives pour les migrants. Les parties réfléchiront aussi un renforcement des partenariats avec le Parlement panafricain et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe.

Le HCR tentera de nouer des alliances avec divers acteurs en 2021 afin d'assurer l'inclusion des réfugiés et des communautés d'accueil dans les plans de développement nationaux. En outre, le HCR contribuera à promouvoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. L'Organisation exploitera son partenariat avec le Groupe de la banque mondiale en vue de mobiliser des ressources supplémentaires pour faire face aux situations de déplacement forcé, en plus de la poursuite de son partenariat stratégique avec l'initiative *Identification for Development (ID4D)* au Congo. Les partenariats, en particulier avec la Banque africaine de développement, l'Agence française de développement et la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* seront renforcés afin de mobiliser des investissements dans les régions qui accueillent des réfugiés et de plaider pour l'inclusion économique des personnes relevant de la compétence du HCR.

Des activités ont été lancées au Mozambique, en République démocratique du Congo, en Zambie et au Zimbabwe pour mettre en œuvre les mémorandums d'accord globaux conclus avec l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le PAM afin d'élaborer des programmes conjoints sur les moyens d'existence. En outre, les personnes relevant de la compétence du HCR ont été incluses dans les plans de réponse socio-économique de l'équipe de pays des Nations Unies en Afrique du Sud, en Angola, au Congo, en Eswatini, au Lesotho, au Malawi, au Mozambique, en République démocratique du Congo, en Zambie et au Zimbabwe. Les Gouvernements du Malawi et de la Zambie ont inclus les personnes relevant de la compétence du HCR dans les programmes agricoles, aidant ainsi à atténuer les répercussions de la COVID-19 mais aussi afin de soutenir l'autosuffisance à long terme. En Afrique du Sud, un nouveau cadre politique sur l'inclusion financière comporte une partie sur les réfugiés et souligne la nécessité de faciliter un meilleur accès aux services financiers. La Coalition pour l'atténuation de la pauvreté, réseau mondial auquel participent le Partenariat de la Banque mondiale pour l'inclusion économique et 13 organisations non gouvernementales, a mis en œuvre des programmes visant à atténuer la pauvreté, en particulier parmi les réfugiés et les communautés d'accueil vulnérables, au Malawi, en République démocratique du Congo, en Zambie et au Zimbabwe.

Solutions durables

Environ 4700 personnes ont reçu une assistance pour rentrer chez elles en 2020, même si les fermetures de frontières visant à limiter la propagation de la COVID-19 ont contraint le HCR à suspendre les opérations de rapatriement volontaire depuis le mois de mars. Avec la réouverture des frontières, ces opérations reprendront, dans le respect des mesures sanitaires nécessaires et sous réserve de financements disponibles. Les consultations tripartites avec le HCR, le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les pays d'asile concernés au sujet du rapatriement volontaire de réfugiés et de demandeurs d'asile congolais se poursuivront également. Le Gouvernement de la Namibie a demandé au HCR et au Gouvernement du Burundi de faciliter le retour volontaire de quelque 500 réfugiés et demandeurs d'asile résidant dans le camp de réfugiés d'Osire.

En Zambie, les efforts visant à intégrer localement les anciens réfugiés angolais et rwandais se poursuivront par l'apport d'une aide visant à les rendre autosuffisants et en soutenant leur inclusion socio-économique. Au Zimbabwe, la Banque africaine de développement a financé un mécanisme permettant d'étendre les possibilités d'autosuffisance par des activités agricoles. En Namibie, certains réfugiés angolais ont obtenu de l'aide pour acquérir le droit de résidence permanente, tandis que d'autres ont déjà obtenu un permis de résidence. Les approches de l'installation dans le cadre desquelles les réfugiés vivent aux côtés des communautés d'accueil seront adoptées au Malawi et au Mozambique, et étendues en Zambie en 2021.

La réinstallation dans la région de l'Afrique australe a été fortement limitée par la pandémie de COVID-19, la réinstallation dans un pays tiers étant passée de quelque 3500 soumissions en 2019 à 1360 soumissions en 2020. Seules 940 places de réinstallation ont été offertes pour 2021, même si des places supplémentaires devraient être proposées pendant l'année. Conformément à sa stratégie globale de trois ans sur la réinstallation et les voies d'admission complémentaires (2019-2021), le HCR a organisé en 2020 une formation sur les voies d'admission complémentaires, y compris le regroupement familial, les perspectives éducatives, les possibilités d'emploi, les voies humanitaires et les partenariats privés. Après avoir intégré les commentaires obtenus en retour sur cette formation, le HCR entend finaliser sa stratégie régionale et ses procédures opérationnelles permanentes sur les voies d'admission complémentaires en 2021.

C. Information financière

Le budget pour les besoins globaux de la région de l'Afrique australe de 2021, approuvé en octobre 2020 par le Comité exécutif lors de sa session plénière annuelle, s'élève à 345,01 millions de dollars E.-U. Il avait grimpé à 375,40 millions de dollars E.-U. fin janvier 2021.

Cette évolution résulte d'une augmentation de 9,9 millions de dollars E.-U. en réponse à la situation des déplacés internes dans le nord du Mozambique et d'une hausse de 20,4 millions de dollars E.-U. liée à l'instauration d'un budget supplémentaire pour les activités principalement liées aux répercussions socio-économiques et de protection de la COVID-19.